

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole
N° 28144

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.
Vu la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire de Limoges Métropole.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, au sein du Pôle ressources.
CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX, assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime QRCCG, toutes modalités générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2005-102 et 49 de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Bonnes de transaction.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, justificatif de capacité, attestation de travail d'un prestataire titulaire de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Conventions pour l'accueil des établissements du 1er et 2ème degré et de l'enseignement supérieur, ainsi que et tous services communautaires et tout accord y relatif (à l'exception de l'habitat).
- Conventions d'accueil du département de la section nationale de l'association sportive des postes des télégraphes et des télécommunications (ASPTT) et tout accord y relatif.
- Conventions avec les clubs et les comités pour l'utilisation des créneaux d'entraînement et tout accord y relatif (à l'exception de l'habitat).
- Conventions d'utilisation de la salle de réhabilitation pour l'entraînement des clubs et tout accord y relatif (à l'exception de l'habitat).
- Actes relatifs à l'exécution de la mission de mandat confié à un organisme privé la prestation de services au titre de la gestion de centre accueillant l'école.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28144.pdf
(.pdf, 161,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER